

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00585

CHARTRE DE COOPÉRATION CULTURELLE - PROJET SUPERSTRAT DANS LES COMMUNES

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 08 novembre 2023

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 52

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 59

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,

M. Jean-Luc BASSON donne pouvoir à Mme Françoise BERGER,

RECU EN PREFECTURE

Le 22 novembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20231115-D20230058510

Date de mise en ligne : 22 novembre 2023

M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Bernard BONNET donne pouvoir à M. David FARA,
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Kamel BOUCHOU, M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA,
M. Philippe DENIS, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, M. Bernard LAGET,
M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2023

CHARTRE DE COOPERATION CULTURELLE - PROJET SUPERSTRAT DANS LES COMMUNES

Saint-Etienne Métropole dans le cadre de la Charte de Coopération culturelle soutien depuis 2 ans l'association « Regards et Mouvements » pour des projets artistiques d'envergure diffusés sur le territoire Métropolitain. En effet le projet « superstrat-parcours d'expériences artistiques » mené par l'association est dédié à la production d'œuvres contemporaines et à leur diffusion, à la rencontre avec les publics et à la formation professionnelle dans le domaine du spectacle vivant, à la croisée du cirque, de la danse, des arts de la rue, de la marionnette et du théâtre.

L'association « Regards et Mouvements » a proposé à Saint-Etienne Métropole de faire partie des partenaires signataires de sa future convention d'objectifs qui est rédigées pour 4 ans.

Les signataires déjà identifiés sont : l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Loire, Loire Forez Agglomération. Pour la convention 2023/2026 les signataires supplémentaires sont : le Département de la Haute-Loire, la Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole.

L'objectif principal de l'association est d'être au service des professionnels et de concourir au développement culturel de son territoire.

Saint-Etienne Métropole dans le cadre de la charte de coopération culturelle, est signataire de la convention d'objectifs de l'association qui est un enjeu majeur pour le développement d'actions culturelles sur la Métropole.

En 2024, l'association « Regard et Mouvements » propose sur le territoire métropolitain la diffusion de 5 spectacles proposés par des compagnies Auralpines. Deux sont déjà programmées sur les communes d'Andrézieux-Bouthéon et de Saint-Genest-Lerpt, il reste donc trois autres lieux d'accueil à définir.

Pour cela un appel à manifestation d'intérêt va être diffusé, d'ici la fin de l'année, auprès des communes signataires de la Charte, afin qu'elles puissent se positionner. Un repérage terrain avec les équipes de « Superstrat » permettra de confirmer les lieux de diffusion en fonction des spécificités techniques de chaque spectacle.

Le comité de pilotage de la Charte de coopération culturelle a donné un avis positif pour ce projet de diffusion sur le territoire.

Le budget global de ce projet est de 30 784 €.

Il est proposé d'accorder une subvention de 15 000 € à l'association « Regards et Mouvements » afin de réaliser ces 5 spectacles sur le territoire. Une convention financière sera signée.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le soutien de Saint-Etienne Métropole à l'association « Regards et Mouvements » à hauteur de 15 000 € ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention financière entre l'association « Regards et Mouvements » et Saint-Etienne Métropole ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre Politique culturelle : 6574 du budget Culture des exercices 2023 et 2024.**

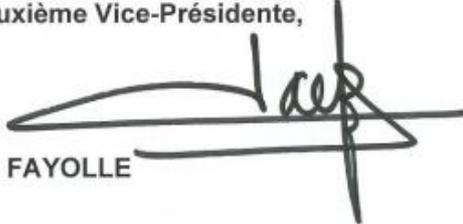
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

La Deuxième Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE